

AR Prefecture

016-211601380-20250623-DCM_202506_05-DE
Reçu le 24/06/2025
Publié le 24/06/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 18 - votants : 23 dont 5 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 23 juin 2025 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
---	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 17/06/2025

PRESENTS :

Mmes GINGAST, CHAUVEAU, AUDRA, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE,
GOMES DA COSTA, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. DAVIAUX, CALANDRAUD, CHAUVAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI,
SOGUEL

ABSENTS EXCUSES :

MM. FREMINET, LABROUSSE, MORIN, MOUHICA, NICOLAS, Mmes BEL, LAINÉ,
DIABY

POUVOIRS : De Mme BEL à Mme CHEMINADE

De Mme LAINÉ à Mme VASLIN

De M. MOUHICA à M. SOGUEL

De M. NICOLAS à M. CHAUVAUD

De Mme DIABY à Mme JUIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine CHAUVEAU

Délibération : 2025-06-05

Finances - Actualisation des tarifs communaux

Rapporteur : Christine CHAUVEAU

La MJC Serge Gainsbourg qui gère le service de micro-crèche communal, a sollicité la possibilité que le service de restauration scolaire fournisse les repas pour les enfants accueillis à la micro-crèche.

Seul le plat principal serait produit par le restaurant scolaire.

Les repas seront élaborés conformément au cahier des charges nutritionnels transmis par la MJC.

Il est ainsi proposé de créer un nouveau tarif pour cette prestation, établi sur la base du coût prévisionnel de production.

Par ailleurs, à la demande de la CAF, les services ont travaillé à la mise en œuvre d'une tarification sociale pour les services de garderie. De nouveaux tarifs sont donc proposés.

AR Prefecture

016-211601380-20250623-DCM_202506_05-DE
Reçu le 24/06/2025
Publié le 24/06/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Vu l'avis de la Commission « Vie scolaire, Enfance, Jeunesse, Solidarité » du 11 juin 2025,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de suffrages exprimés par 23 voix pour, zéro contre et aucune abstention,

DECIDE :

- D'ACCEPTER les modifications de tarifs proposées dans le tableau ci-annexé,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document et pièce afférente. Le tableau consolidé de l'ensemble des tarifs communaux est actualisé en conséquence.

Fait et délibéré à FLEAC, le 23 juin 2025

Pour copie conforme

Le Maire,
Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 24 JUIN 2025

Réception du : 24 JUIN 2025

Mise en ligne le : 24 JUIN 2025

Le Maire,

Hélène GINGAST

